

AVIS DE PROPOSITION

Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal

Articles 59 et suivants

TITRE : Propositions visant à renforcer la transparence des séances du conseil de Longueuil

PRÉAMBULE :

Considérant que les séances de travail préalables à la tenue des séances du Conseil de Longueuil se déroulent présentement à huis clos

Considérant que les séances de travail préalables à la tenue des séances du Conseil sont d'intérêt public.

Considérant que la Commission Charbonneau recommandait d'adopter des dispositions limitant les exceptions au caractère public des délibérations des élus municipaux du Québec, en s'inspirant des articles 239 et 239.1 de la Loi de 2001 sur les municipalités de l'Ontario.

Considérant que la Fédération professionnelle des journalistes de Québec plaide en faveur d'accroître la transparence et considère que la tenue de séances à huis clos a vidé de leur sens les séances tenues en public.

Considérant que le présentation en avril 2021 à l'Assemblée Nationale du projet de loi 792 renforçant la transparence des conseils municipaux fut adoptée à l'unanimité

Considérant que de nombreux élus municipaux de partout au Québec se sont joints au mouvement "Cartes sur tables pour la transparence municipale" demandant la fin des huis clos durant les séances de travail.

Considérant que contrairement à Montréal, les documents décisionnels des séances du Conseil de Longueuil ne sont pas rendus publics

Considérant que la Ville de Longueuil peut procéder elle-même à des changements sur ces enjeux sans que des changements législatifs soient nécessaires

LIBELLÉ :

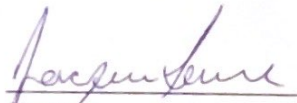
Il est proposé que sauf dispositions contraires, les réunions de travail préparatoires aux séances du conseil ou du conseil d'arrondissement soient publiques.

Il est proposé qu'en plus de l'ordre du jour, soient rendus public les documents décisionnels et ce, préalablement aux séances du conseil ou des conseils d'arrondissement.

Date du dépôt : 22 mars 2022

Lu et déposé par : Jacques Lemire

Signature de l'élu


Signature